

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi Quatorze du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Ghislaine GISORS (retard) – Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Yvan MARTIAL) – Paulette LAPIN (temporairement empêchée) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Paulette LAPIN) – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Philippe SARABUS (excusé – pouvoir donné à Solaire COCO) – Mme Marlène BORDELAIS (retard) – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT (retard) – MM. Guy BACLET (excusé – pouvoir donné à Adrienne LAMASSE) – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°3
AU BUDGET 2017
DE LA VILLE DU GOSIER**

CM-2017-7S-DAF-100

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du n° CM-2010-1S-SF-02 du 18 février 2010 qui approuve le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Vu la délibération n°CM-2016-9S-DAF-88 du 22 décembre 2016 qui approuve le budget primitif 2017 de la ville du Gosier ;

Vu la délibération n° CM-2017-3S-DAF-40 en date du 13 juin 2017 qui approuve le budget supplémentaire 2017 de la ville du Gosier ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 septembre 2017 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2017 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De voter la décision modificative 2017 de la collectivité conformément au tableau ci-après :

Section de Fonctionnement

Fonctionnement	Propositions nouvelles		Total
	Augmentations	Diminutions	
DÉPENSES			
<i>Chapitres</i>			
65 - Charges de gestion courante	42 000,00 €		
68- Dotations aux provisions	691 165,81 €		
022- Dépenses imprévues		-310 165,81 €	
Total	733 165,81 €	- 310 165,81 €	423 000,00 €
RECETTES			
<i>Chapitres</i>			
77- Produits exceptionnels	423 000,00 €		
Total	423 000,00 €	0,00 €	423 000,00 €

Section d'Investissement

Investissement	Propositions nouvelles		Total
	Augmentations	Diminutions	
DÉPENSES			
21-Immobilisations corporelles	300 500,00 €		300 500,00 €
0005- Rhi Grand-Baie		-310 165,81 €	-310 165,81 €
16/03- Aménagement du palais des sports		-200 000,00 €	-200 000,00 €
16/04- Mise aux normes de la cuisine centrale		-200 000,00 €	-200 000,00 €
0024 - Aménagement Anse Canot		-338 250,00 €	-338 250,00 €
TOTAL	300 500,00 €	-1 048 415,81 €	- 747 915,81 €
RECETTES			
042- amortissement des immobilisations	500,00 €		500,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement		-310 165,81 €	-310 165,81 €
13-1323 - Subvention Département (FAC 2017)	300 000,00 €		300 000,00 €
16-1641- Emprunts		-621 850,00 €	-621 850,00 €
0024 - Aménagement Anse Canot		-116 400,00 €	
Total	300 500,00 €	-1 048 415,81 €	-747 915,81 €

Equilibre global de la décision modificative n°3 au budget 2017

SECTIONS	Propositions nouvelles		Total
	Augmentations	Diminutions	
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	733 165,81 €	-310 165,81 €	423 000,00 €
RECETTES	423 000,00 €	0,00 €	423 000,00 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	300 500,00 €	-1 048 415,81 €	-747 915,81 €
RECETTES	300 500,00 €	-1 048 415,81 €	-747 915,81 €
TOTAL RECETTES			- 324 915,81 €
TOTAL DEPENSES			- 324 915,81 €

<p>Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le</p> <p align="center">20 DEC. 2017</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p align="center">20 DEC. 2017</p>
--

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative numéro 3 au budget 2017 de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 20/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2017

Numéro de l'acte : CM20177SDAF100 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171214-CM20177SDAF100-DE

Date de décision : 14/12/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)